

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 882

présenté par  
M. Bapt  
-----

**ARTICLE 16**

I. – À l’alinéa 6, après le mot :

« ajoutée »,

insérer les mots :

« réalisé en France métropolitaine et en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte et à La Réunion ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa supprimer les mots:

« réalisé en France métropolitaine et en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte et à La Réunion ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.